



Autorisations d'achats informatiques 2027

Préavis N° 2026 / 72

Lausanne, le 8 octobre 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le présent document concerne le budget des autorisations d'achats informatiques 2027 dont le montant s'élève à CHF 970'000.-.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant total de CHF 970'000.- pour les autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2027.

Les montants sont indiqués TVA comprise, à l'exception des enveloppes du Service de l'eau et des Services industriels, présentés hors taxes, la TVA non récupérable étant marginale.

3. Préambule

Alors qu'elle était partie intégrante du préavis des autorisations d'achats de la Ville, puis a fait l'objet d'un seul préavis groupé avec le crédit-cadre annuel relatif au financement des projets informatiques non couvert par un préavis spécifique, le budget des autorisations d'achats informatiques 2027 est présenté séparément depuis que le crédit-cadre est passé dès 2025 sur une période de deux années.

4. Autorisations d'achats informatiques 2027

Une partie du budget des autorisations d'achats est affectée aux besoins de chaque service et permet ainsi de répondre à leurs besoins de logiciels bureautiques, de logiciels métier, de postes de travail bureautiques, d'écrans ou encore d'imprimantes, pour un total de CHF 577'600.- hors taxe. Cette somme est répartie au prorata du nombre de postes de travail de chaque service.

La seconde partie du budget des autorisations d'achats, appelée « Collectif », permet au Service d'organisation et informatique (SOI) de répondre aux besoins transverses (remplacement de matériel informatique en panne, régularisation du nombre de licences logicielles, etc.) et s'élève à CHF 323'000.- hors taxe, conformément aux instructions budgétaires reçues.

La liste des autorisations d'achats 2027 se trouve en annexe.

5. Impact sur le climat et le développement durable

La mise en œuvre pratique d'une démarche informatique écoresponsable passe par plusieurs étapes définies dans les engagements pris dans le cadre du label Numérique Responsable de niveau 2. Obtenu en mars 2023 et renouvelé pour la période 2026-2029, ce label confirme l'engagement de l'administration lausannoise dans une démarche

d'amélioration continue visant à maîtriser les impacts environnementaux, sociaux et économiques du numérique.

Certaines initiatives et acquisitions proposées pour 2027 améliorent le travail quotidien de plusieurs services et de leur personnel. Par exemple, les nouveaux écrans achetés par la Ville sont certifiés avec des normes modernes pour le confort et la sécurité des utilisatrices et utilisateurs mais également vis-à-vis des matériaux utilisés pour leur fabrication (modèles sélectionnés par l'association PAIR). De plus, la consommation d'électricité est réduite avec une qualité de visualisation très supérieure.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF HT)	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Dépenses d'investissements	970						970
Recettes d'investissements							0
Total net	970	0	0	0	0	0	970

L'enveloppe à disposition des AA informatiques s'élève à CHF 1'035'000.- TTC. Un montant de CHF 65'000.- est transféré sur le budget de fonctionnement 2027 pour compenser l'impact des logiciels en mode souscription. Le montant d'investissement demandé est donc de CHF 970'000.-.

Ce montant se répartit entre une direction et les deux services suivants :

- le Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour un montant de CHF 791'900.- TTC couvrant le financement des objets des autorisations d'achats de la Ville, hors ceux de SIL et EAU ;
Pour le SOI, le montant TVA s'élève à CHF 64'140.- et le taux de redip est de 41%.
- la Direction des Services industriels (SIL) pour un montant de CHF 144'800.- HT concernant les objets des autorisations d'achats de cette direction ;
- le Service de l'eau (EAU) pour un montant de CHF 33'300.- HT concernant les objets des autorisations d'achats de ce service.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF HT)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		8,4	8,4	8,4	8,4	8,4	42
Amortissements		194	194	194	194	194	970
Total charges suppl.	0	202,4	202,4	202,4	202,4	202,4	1012
Diminution de charges							0
Revenus							0
Total net	0	202,4	202,4	202,4	202,4	202,4	1012

Sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2% pour les SIL, de 1.75% pour EAU et de 1.50% pour les autres services, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 7'900.- par année à compter de l'année 2028. Ces intérêts seront répartis

sur les trois budgets de fonctionnement à hauteur de CHF 6'500.- pour le SOI, CHF 1'600.- pour les SIL et CHF 300.- pour EAU.

En fonction de la durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 194'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2028. Ces charges d'amortissement seront réparties sur les trois budgets de fonctionnement à hauteur de CHF 158'400.- pour le SOI, CHF 29'000.- pour les SIL et CHF 6'600.- pour EAU.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2026/ 72 de la Municipalité, du 8 octobre 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 970'000.- pour couvrir le financement des autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2027 ;
2. d'amortir annuellement les montants indiqués sous chiffres 1 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.330 du Service d'organisation et d'informatique, 45.330 des Services industriels et 21.330 du Service de l'eau ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffres 1 sur les rubriques 32.394 du Service d'organisation et d'informatique, 45.394 des Services industriels et 21.394 du Service de l'eau.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Autorisations d'achats informatiques 2027



N° Objet	Direction	Service	Description	Montant arrondi	Total / Direction
1	CD	Secrétariat municipal	Forfait	11'600	43'800
2		Secrétariat général CD	Forfait	6'200	
3		Personnel	Forfait	8'300	
4		Contrôle des finances de la ville de Lausanne	Forfait	800	
5		Culture	Forfait	10'100	
6		Urbanisme	Forfait	6'800	
7	SE	Secrétariat général SE	Forfait	2'900	119'200
8		Contrôle des habitants	Forfait	5'900	
9		Corps de police	Forfait	55'400	
10		Protection et sauvetage	Forfait	16'300	
11		Economie	Forfait	5'400	
12		Eau	Forfait dont 4% de matériels de mobilité du Collectif	33'300	
13	SCS	Secrétariat général SCS	Forfait	3'900	73'400
14		Sports	Forfait	11'400	
15		Social	Forfait	30'200	
16		Travail	Forfait	19'200	
17		Inclusion et actions sociales de proximité	Forfait	8'700	
18	LEA	Secrétariat général LEA	Forfait	4'000	63'800
19		Service des gérances	Forfait	6'600	
20		Cadastre	Forfait	4'600	
21		Architecture et logement	Forfait	6'800	
22		Parcs et domaines	Forfait	15'000	
23		Organisation et informatique	Forfait	26'800	
24	EJQ	Secrétariat général EJQ	Forfait	2'700	88'300
25		Quartiers, jeunesse et familles	Forfait	7'200	
26		Petite enfance	Forfait	14'900	
27		Ecoles et parascolaire	Forfait	35'600	
28		Psychologie scolaire	Forfait	9'900	
29		Santé et prévention	Forfait	5'900	
30		Bibliothèques et archives	Forfait	12'100	

N° Objet	Direction	Service	Description	Montant arrondi	Total / Direction
31	FIM	Secrétariat général FIM	Forfait	2'100	44'300
32		Finances	Forfait	7'600	
33		Proprete urbaine	Forfait	9'800	
34		Achats et logistique ville	Forfait	7'100	
35		Mobilité et aménagement des espaces publics	Forfait	17'700	
36	SIL	Secrétariat général SIL	Forfait dont 17,5% de matériels de mobilité du Collectif	68'100	144'800
37		Commercial	Forfait	14'600	
38		Patrimoine	Forfait	17'100	
39		Production	Forfait	8'200	
40		Réseaux	Forfait	26'600	
41		Services partagés	Forfait	10'200	
Sous-total Services HT :				577'600	577'600
42		Infrastructure et exploitation	Remplacement vidéo surveillance	15'000	388'000
43		Infrastructure et exploitation	Régularisation licences (Microsoft, VmWare, Oracle, Citrix, Nvidia, F5...) hors périmètre des préavis	25'000	
44		Infrastructure et exploitation	Evolution du stockage hors périmètre des préavis	20'000	
45		Prestations clients et environnement numérique	Besoins de mobilité non couvert par les services ; remplacement des postes et des écrans obsolètes ou défectueux ; casques, filtres de confidentialité et pièces détachés des postes de travail (les 78,5% sur compte SOI)	251'200	
46		Prestations clients et environnement numérique	Remplacement Imprimantes défectueuses	2'000	
47		Prestations clients et environnement numérique	Remplacement ploters des services	9'800	
48		Autre	Transfert vers le budget de fonctionnement du SOI - logiciels en mode location	65'000	
Sous-total Collectif hors TVA :				388'000	388'000
49		TVA 8,1 % (hors SIL et Eau)		69'400	69'400
TOTAL TVA incluse :				1'035'000	1'035'000